



ORIENTATIONS PLURIANNUELLES 2024 ET 2025

**La planification de l'immigration au Québec
pour les années 2024 et 2025**

Ministère de l'Immigration,
de la Francisation et de l'Intégration

Ce document a été rédigé par la Direction de la planification de l'immigration du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Ce document est accessible en médias adaptés sur demande.

Les principes de développement durable ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du présent document. C'est pourquoi ce document est uniquement accessible en format PDF sur le site Web du Ministère au : www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration.

Demandes de renseignements

Région de Montréal : 514 864-9191

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 877 864-9191

Pour plus d'information :

Québec.ca/immigration

Appareil téléscripteur pour les personnes sourdes ou malentendantes (ATS)

Région de Montréal : 514 864-8158

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 866 227-5968

Dépôt légal – Septembre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-96187-1 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-96184-0 (version électronique)

© Gouvernement du Québec – 2023

Tous droits réservés pour tous pays

La planification de l'immigration au Québec pour les années 2024 et 2025

Les orientations

À la suite des auditions de la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale tenues en septembre 2023, le Conseil des ministres a adopté les orientations suivantes quant à l'immigration qui devrait être accueillie au Québec pour les années 2024 et 2025 :

1. Rehaussement de la part de l'immigration francophone

- A. Tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes requérantes principales connaissant le français dans les programmes d'immigration économique.
- B. Augmenter, sur la période, la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission.

2. Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes.

- A. Soutenir l'apprentissage du français chez les personnes immigrantes résidant au Québec.
- B. Accroître l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec.
- C. Augmenter la connaissance du français chez les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.
- D. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec les employeurs.

3. Sélection québécoise

- Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec.

4. Importance de l'immigration économique

- Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration.

5. Immigration jeune

- Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec.

6. Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

- Veiller, avec la collaboration du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois.

7. Besoins du marché du travail

- Favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre du Québec, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions.

8. Reconnaissance des compétences

- Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences.

9. Régionalisation de l'immigration

- Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux.

10. Coordination gouvernementale des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes

- A. Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes.
- B. Assurer un leadership gouvernemental afin de documenter la capacité d'accueil de la société québécoise.

11. Engagement humanitaire

- Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées, d'autres personnes ayant besoin de protection ainsi que de demandeurs d'asile.

12. Niveaux d'immigration

- Maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles pour 2024 et 2025.
- Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un certificat de sélection du Québec dans le Programme de l'expérience québécoise, volet « Diplômés du Québec ».

L'admission en continu signifie que les personnes sélectionnées dans ce volet seront admises au fur et à mesure que leurs demandes de résidence permanente seront déposées à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, sans égard aux cibles déterminées.

Les deux premières orientations démontrent le rôle important de l'immigration pour assurer la vitalité et la pérennité de la langue française. Le gouvernement favorise ainsi la sélection de personnes connaissant déjà le français dans les programmes d'immigration économique. La connaissance du français constitue également un outil important d'intégration en permettant aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants de s'intégrer rapidement en emploi et de faciliter leur participation à la société. Le gouvernement veille également à poursuivre la mise en œuvre de Francisation Québec en vue d'accroître la connaissance du français chez les personnes immigrantes.

En voulant augmenter la part de la sélection québécoise et la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration, le gouvernement place l'immigration comme levier pour répondre aux besoins de main-d'œuvre. Également, le gouvernement souhaite accélérer cette réponse en veillant au traitement des demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois. De plus, il souhaite favoriser l'intégration des personnes issues de toutes les catégories d'immigration sur le marché du travail, notamment par la bonification des mesures de reconnaissance des compétences, avec la collaboration des partenaires gouvernementaux, des organismes de réglementation et des établissements d'enseignement.

L'orientation visant à encourager l'immigration de personnes jeunes permettra d'augmenter le bassin de personnes en âge de travailler dans l'ensemble du Québec et de limiter les effets du vieillissement de la population.

L'orientation concernant l'établissement durable et l'intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois a pour but d'assurer une immigration qui puisse aussi contribuer à répondre aux enjeux démographiques et économiques particuliers aux régions. De même, le gouvernement veut favoriser la concertation avec les acteurs régionaux afin de faciliter l'intégration et la rétention des personnes immigrantes qui s'établissent dans les régions du Québec. Il est également souhaité de travailler de concert avec les ministères et les organismes du gouvernement pour mieux documenter la capacité d'accueil du Québec.

Enfin, la onzième orientation confirme l'engagement du Québec à poursuivre l'accueil de personnes forcées de fuir leur pays en raison, notamment, de conflits armés, de violences généralisées ou de violations des droits de la personne.

La composition des admissions

L'ensemble de l'immigration

Les niveaux d'immigration se maintiendront à 50 000 admissions en 2024 et 2025. Ces niveaux ne comprennent toutefois pas les admissions des personnes sélectionnées dans le volet « Diplômés du Québec » du Programme de l'expérience québécoise, lesquelles seront admises en continu. Ces dernières ne seront donc pas comptabilisées dans les cibles d'admissions.

L'immigration économique

Conformément aux orientations adoptées, la plus grande part de l'immigration proviendra de la catégorie de l'immigration économique. Les admissions de cette catégorie se maintiendront à 31 950 en 2024 et 2025.

Les travailleuses et travailleurs qualifiés constitueront l'essentiel de l'immigration économique. La cible des travailleurs qualifiés augmentera légèrement pour passer de 30 650 en 2024 à 31 500 en 2025.

Les volumes d'admissions pour la catégorie des gens d'affaires passeront de 1 250 admissions en 2024 à 450 admissions en 2025.

Le regroupement familial

Les niveaux d'immigration dans la catégorie du regroupement familial demeureront à 10 400 admissions pour chacune des années de la planification pluriannuelle.

Les réfugiés et personnes en situation semblable

Comme pour le regroupement familial, les différentes catégories de l'immigration humanitaire auront des volumes d'immigration stables pour les années 2024 et 2025. Pour les réfugiés et les personnes en situation semblable, les niveaux d'admission seront de 7 200 par année, dont 3 650 pour les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et 3 550 pour les personnes réfugiées reconnues sur place.

Pour les autres immigrants, comprenant diverses catégories particulières d'immigrantes et d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public, 450 admissions par année sont prévues.

La proportion de personnes immigrantes connaissant le français

De 2024 à 2025, la portion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission passera de 67 % à 68 %. Chez les personnes requérantes principales dans les programmes d'immigration économique, cette proportion passera de 89 % en 2024 à 93 % en 2025. Ces proportions ne considèrent toutefois pas les admissions des personnes sélectionnées dans le volet « Diplômés du Québec » du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

La part de la sélection québécoise

En 2024 et 2025, la part des personnes immigrantes admises qui auront été sélectionnées par le Québec s'élèvera à 72 %. Cette part ne considère pas les admissions des personnes sélectionnées dans le volet « Diplômés du Québec » du PEQ.

Tableau 1 – Admissions projetées pour les années 2024 et 2025*

*Les proportions qui figurent dans le tableau ne tiennent pas compte des admissions qui découleront du PEQ volet « Diplômés du Québec », lesquelles sont considérées hors des cibles régulières.

	2024	2025
Immigration économique	31 950	31 950
Travailleurs qualifiés ¹	30 650	31 500
Gens d'affaires	1 250	450
Autres catégories économiques ²	50	-
Regroupement familial	10 400	10 400
Réfugiés et personnes en situation semblable	7 200	7 200
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ³	3 650	3 650
Réfugiés reconnus sur place ⁴	3 550	3 550
Autres immigrants ⁵	450	450
Ensemble de l'immigration	50 000	50 000
Part de la sélection québécoise ⁶	72 %	72 %
Part de l'immigration économique	64 %	64 %
Proportion d'immigrants connaissant le français	67 %	68 %
Proportion d'immigrants adultes connaissant le français	71 %	73 %
Proportion de la connaissance du français dans l'immigration économique (requérants principaux)	89 %	93 %
Proportion des personnes sur place	47 %	47 %

1. Comprend les personnes sélectionnées dans le volet « Travailleurs étrangers temporaires » du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente.
2. Comprend les personnes du Programme des aides familiaux résidants et les autres immigrants de catégories économiques.
3. Comprend notamment les personnes réfugiées prises en charge par l'État et les personnes réfugiées parrainées.
4. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
5. Comprend diverses catégories particulières d'immigrantes et d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.
6. Immigration économique, personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et autres personnes immigrantes.

